

Dans ce numéro

- p. 1 - Editorial
- p. 2 – Luys éclaire l'avenir de l'Arménie
- p. 6 – Stagiaires de l'UFAR, une première pour la ville de Sarcelles,
- p. 7 – Une journée professionnelle dédiée aux nouvelles générations « *Talents et Vocations 2010* »
- p. 9 – Dossier du mois : Assurance-vie décryptage des nouveautés
- p. 15- Annonces privilèges des membres du G2iA
- p. 17- Annonces emploi
- p. 18 -Prochains rendez-vous

Editorial

Cher(e)s ami(e)s

Le printemps, c'est le temps des promesses, le temps de l'énergie et du renouveau !

C'est donc en phase avec la saison que le G2iA a consacré les dernières semaines principalement aux jeunes, à travers des actions et des événements qui leur sont spécialement dédiés :

- Le 8 mars sont arrivés à Paris les jeunes élèves de l'UFAR que le G2iA accueille pour la 3ème année, dans le cadre d'un stage de fin d'année d'un mois. Un dîner/conférence leur a été consacré à Arnouville, pour clore en beauté une collaboration fructueuse avec les entreprises et institutions qui les ont invités à travailler avec eux.
- La soirée du 22 mars a été consacrée à la Fondation Luys, créée il y a un an en Arménie, sur la base d'une vision très moderne. En effet, cette fondation dont le but premier est d'aider tous les étudiants arméniens ou d'origine arménienne, ambitieux et doués, à suivre des études de haut niveau dans les universités les plus prestigieuses du monde, est aussi le ferment d'une véritable ré-union des (jeunes) membres de la nation arménienne, où qu'ils se trouvent, dans le cadre d'un partage de connaissances et d'expertises, au service du peuple arménien, de son prestige et de sa survie. Le G2iA soutien de tout cœur cette démarche qui correspond aux valeurs que nous défendons.
- Enfin, le 10 avril, avec une formule nouvelle, a eu lieu l'édition 2010 du Forum Emploi Jeune, plus axée cette année sur l'orientation des jeunes. Intitulée « *Talents et Vocation* » cette journée qui se déroulait à Levallois a été marquée par la participation de nombreux professionnels spécialisés avec une très fructueuse parité entre membres de la communauté arménienne et sympathisants non arméniens.

Cette réussite résonne en accord avec la volonté d'ouverture et d'échanges de la Fondation Luys. La qualité des prestations gracieusement offerte aux visiteurs fut remarquée et appréciée de tous.

L'union de l'expérience avec la jeunesse, de la fraîcheur et de l'énergie avec la maturité et le recul : autant de gages pour un avenir porteur des développements nécessaires au renouveau d'un peuple blessé, mais heureusement, plein de vitalité !

Le jeudi 06 mai 2010

A 19h00 au les Cèdres du Liban

05, avenue du Maine Paris 15^{ème}

Conférence-dîner

Du pôle green business & énergies renouvelables

∞

Avec Grégory Fauveau

Ingénieur et Animateur du Pôle Management Environnemental de l'ADEME

Participation aux frais : 35€

Réservations :

Tel : 01 40 43 17 22

contact@g2ia.fr

Luys éclaire l'avenir de l'Arménie

Le dîner du G2iA du 22 Mars a offert l'occasion aux convives présents ce soir là de vivre une rencontre particulièrement riche avec une personnalité de la diaspora qui a choisi de vivre en Arménie.



Jacqueline Karaaslanian

Jacqueline Karaaslanian a travaillé pendant 25ans au Media-Lab a MIT (Massachusetts Institute of Technology), prestigieuse université Américaine à Boston. Le Media Lab est reconnu dans le monde entier pour sa recherche de pointe et ses applications avancées dans les domaines de la science, de l'éducation et des technologies nouvelles. Jacqueline a été en charge de la gestion de deux groupes de recherche « Futur of Learning » et « Media Fabrics ». Elle a travaillé dès le départ avec l'équipe des fondateurs dont Nicolas Negroponte, Seymour Papert, Marvin Minsky, Glorianna Davenport. Elle a mis en œuvre durant ces années nombre de projets innovants qui ont contribué à la renommée de l'institution.

En 2009, lors de la création de la Fondation Luys, convaincue du rôle majeur qu'elle pouvait jouer au service de l'Arménie, elle a posé sa candidature et accepté de s'installer à Erévan pour prendre la direction exécutive de la Fondation Luys (www.luys.am).

Luys qui a été fondée par le Président et le Premier Ministre de L'Arménie, jouit d'un statut privé. Ce qui signifie que la fondation s'inscrit dans la vision et le plan de développement du gouvernement tout en bénéficiant d'un statut indépendant des structures gouvernementales, ce qui la dote d'une grande souplesse et une vraie rapidité d'actions.

Luys a une double mission :

- Augmenter le nombre d'étudiants arméniens inscrits dans les universités les plus performantes au monde afin de permettre à l'Arménie de jouer un rôle actif et participatif dans la nouvelle économie des connaissances.
- Utiliser et mettre en pratique les connaissances et les expériences des étudiants au service du développement et de l'innovation pour L'Arménie.



Chaque étudiant est appelé à se rendre en Arménie régulièrement, pendant la durée entière de leurs années d'études. Ils doivent chaque année, concevoir et mettre en action un projet dans le cadre du programme « Luys Pour le Développement de L'Arménie ». En collaboration étroite avec les autres étudiants Luys ainsi que la population locale, étudiants, enseignants ou professionnels et industriels sur place. A travers leurs projets, les étudiants Luys investissent les connaissances et les nouvelles expertises acquises a l'extérieur et qui n'existent pas encore, ou bien sont peu développées, en Arménie.

Les étudiants boursiers de Luys deviennent aussi les « *connecteurs* » de l'Arménie et de sa Diaspora. Les jeunes sont toujours accueillis à bras ouverts par la Diaspora et sont soutenus par une communauté arménienne déjà intellectuellement solide et présente partout dans le monde.

La Fondation Luys offre des bourses universitaires à tout étudiant Arménien ou d'origine arménienne, quelque soit sa nationalité ou son pays de résidence, à condition d'être admis à l'une des 25 universités listées. Cette liste correspond au classement fait par « US News Report », organisme international qui chaque année publie une évaluation des 200 universités les plus performantes au monde. Parmi elles figurent l'Ecole Polytechnique et l'Ecole Normale en France. On y trouve aussi, bien sûr Harvard, (EU), Cambridge(GB), Mc Gill (CA) etc..

La procédure pour les étudiants intéressés est la suivante : Ils doivent d'abord obtenir leur admission dans l'une de ces universités pour un « *undergraduate, masters ou doctorat* » avant de prendre contact avec la Fondation Luys. Chaque admission donne de fait le droit d'obtenir une bourse d'étude Luys qui représente au minimum 50% de la charge d'une année d'études comprenant l'hébergement, le voyage, les frais d'inscription et d'étude. Cette approche qui évite de couvrir les frais à 100% a pour but d'encourager l'étudiant à travailler une fois sur place. Nombre de campus universitaires offrent des emplois à leurs étudiants. Il s'agit aussi d'apprendre à faire face à la réalité de la vie active et d'apprendre à être actif.

Luys exige des étudiants que lors de l'envoi de leur dossier d'inscription, il demandent, parallèlement, une bourse d'études auprès de l'université de leur choix. Il est très fréquent que les universités accordent un certain pourcentage d'aide financière lors de l'évaluation des moyens et besoins de l'étudiant. Il est aussi conseillé de faire une demande de bourse auprès de plusieurs fondations, qui sont à même de participer au financement lorsqu'il ne s'agit plus que d'un apport partiel et non complet, puisque Luys offre déjà une bonne partie du soutien.

De cette manière, Luys donne les moyens de créer une synergie de toutes les possibilités de soutien qui existent. Cette formule s'est avérée très efficace dès sa première année de fonctionnement pour l'année académique 2009-2010. 44 étudiant (90% d'Arménie) ont réussi à gagner leur place dans ces universités et obtenu la bourse sans laquelle il était impossible d'envisager l'inscription dans ces universités prestigieuses, aux coûts prohibitifs pour beaucoup. L'an prochain, nul doute que les postulants seront beaucoup plus nombreux, grâce aux premiers succès et à la notoriété grandissante de la fondation.

Mikayel Arzakantsyan, premier étudiant d'Arménie à bénéficier de cette bourse grâce à son admission en octobre 2009 à Polytechnique pour un doctorat, a pu apporter son témoignage lors de la soirée.

A travers la création de la fondation Luys, les fondateurs nous proposent de construire un « Monde Arménien », un monde uni au delà des frontières de l'Arménie. Les technologies nouvelles nous permettent de réaliser aujourd'hui ce qui n'était encore qu'un rêve il y a seulement 5 ans.

De nos jours nous pouvons être en contact et travailler au quotidien avec les uns et les autres, alors que nous résidons aux quatre coins du monde. Les idées, les finances circulent par une simple touche d'ordinateur. Nous avons maintenant la possibilité de développer l'Art du Vivre Ensemble, et celui d'être enfin Uni.

Le soutien financier de départ pour Luys vient du secteur privé en Arménie. Les sponsors de Luys donnent à nos jeunes cerveaux, les moyens non seulement de participer activement au développement de l'Arménie et celui du *Monde Arménien*, mais de contribuer aussi à une économie mondiale. Plus il y aura d'Arméniens qui soutiennent la fondation Luys plus elle deviendra accessible et utile pour chacun.

Evidemment, la question du risque de fuite des cerveaux d'Arménie a été évoquée. Les dirigeants de Luys, sont confiants dans l'avenir du *Monde Arménien*. Leur approche est brillamment soutenue par la recherche et les études approfondies du Professeur AnneLee Saxanian, doyenne de l'Université de Berkeley. Son livre « *The New Argonauts: Regional Advantage in a Global Economy* (2006) » est depuis 4 ans sur la liste des Best Sellers.



Jean Jacques Damlamian & Mikayel Artsakanyan Ancien et jeune polytechnicien

Le livre présente une analyse détaillée de notre nouvelle économie des connaissances et des nouvelles richesses créées par « les générations nomades » d'entrepreneurs. Ces derniers sont des exemples symboliques, comme ces jeunes de familles immigrées au Etats-Unis qui ont su tirer avantage de leur double identité. Ils ont créé des entreprises qui fonctionnent et apportent de la richesse, non seulement dans leur pays d'accueil, mais aussi dans le pays dont ils sont originaires. La Silicon Valley en Californie en offre une preuve indéniable, à travers ses partenariats avec la Chine, l'Irlande, l'Inde ou encore Israël. Dans chaque cas il s'agit de pays qui ont de très fortes diasporas. Le professeur Saxanian nous explique d'une façon magistrale l'articulation de cette nouvelle économie globale dont l'une des raisons d'être est la transformation des fuites des cerveaux en circulation des cerveaux.

Face aux défis de tous ordres qui attendent le pays dans un monde grand ouvert, qui change et qui exige l'excellence à tous les niveaux, la vision moderne et audacieuse de la Fondation Luys est une chance dont les fruits seront très rapidement mesurables et certainement décisifs.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication sont les outils qui permettent au gouvernement Arménien, aux concepteurs et aux dirigeants de la Fondation Luys de nous inviter tous à créer un Monde Arménien, uni avec une approche réaliste, une vision forte, généreuse et tournée vers l'avenir.

Pour toute précision : www.luys.am

A l'issue de la présentation de la fondation, Jacqueline Karaaslanian a présenté deux projets qui lui tiennent particulièrement à cœur et auxquels participe la Fondation Luys.

Luys a créé une collaboration entre le Département d'Architecture de l'Université de Harvard à Cambridge aux Etats Unis et le Département d'Architecture et de Construction de l'Université d'Etat à Erévan en Arménie. Les recherches portent sur l'Histoire des Arméniens, la mémoire et les traces du génocide. Les détails de cette collaboration et de la conférence à venir sont accessibles sur le site internet de Luys.am.

Le second touche l'Exposition universelle de Shanghai qui commence le 1er mai 2010. L'Arménie, a du créer un pavillon qui offre une approche visionnaire et créative pour se mesurer à d'autres pays aux budgets incomparables. Le thème général de l'exposition est « *Better Cities : Better Lives* ». Le thème retenu par l'Arménie est « Ville du Monde : Modèle de Civilisation Nouvelle ». Le monde connaît l'Arménie comme pays de terres saintes situées au pied du Mont Ararat, symbole universel et puissant du Salut de l'Humanité. Ici une fois encore le Mont Ararat servira de symbole de Salut, cette fois en réunissant les hommes à travers la connaissance. Beaucoup d'Arméniens ainsi que d'autres peuples ont été forcés par les événements de l'histoire à devenir citoyens du monde. Nombreux sont ceux qui désirent non seulement sauvegarder la connaissance de l'humanité mais aussi créer son avancement dans tous les domaines. Tous sont invités à proposer des projets et participer aux séminaires pour le développement du patrimoine mondial, intellectuel et des valeurs humaines. Les valeurs humaines unissent les hommes.

La fondation Luys participera avec ses étudiants aux activités du Pavillon Arménien à Shanghai lors des réflexions et débats sur les nouvelles connaissances, nouvelles économies de notre siècle. Il est intéressant de noter qu'il y a seulement quelques jours le Financial Times inaugurerait une nouvelle section de son édition en ligne exactement sur les mêmes thèmes que propose le Pavillon Arménien à Shanghai : <http://www.ft.com/cities>

En conclusion, cette soirée aura montré, si besoin était, le potentiel incroyable du réseau professionnel arménien. Le cas particulier de Jacqueline Karaaslanian - tout son apport d'expérience, de compétences et de volonté d'implication- est un exemple qui peut inspirer bien d'autres personnalités valeureuses à travers le monde.

La vision prônée par le G2iA depuis des années correspond parfaitement à cette approche ouverte, pragmatique et optimiste de l'évolution de la diaspora et de l'Arménie.

A cet égard, l'accueil des stagiaires de l'UFAR et la prochaine manifestations de notre association en sont l'illustration : La Journée Talents et Vocation qui a eu lieu le 10 Avril à Levallois la participation aux conférences Armtechcongress , sont aussi l'occasion de contribuer au renforcement du réseau mondial professionnel existant.

Nous serons d'ailleurs heureux d'y faire participer certains des boursiers talentueux et enthousiastes de la fondation Luys.

Jacqueline Karaaslanian
Executive Director,
Luys Education
Yerevan – Armenia

Françoise Govciyan et Jacques Bahry, nommés au rang de Chevalier de la Légion d'Honneur

Toutes nos félicitations à nos ami(e)s Françoise Govciyan, Présidente du G2iA Arménie-Vendée et Jacques Bahry, Directeur Général du CESI et administrateur du G2iA, nommés au grade de chevalier de la légion d'honneur par le décret du

Stagiaires de l'UFAR, une première pour la ville de Sarcelles,



Comme tous les ans depuis 2007, le G2iA a contribué à l'organisation de l'accueil des stagiaires de l'UFAR (Université Française d'Arménie) dans la région parisienne. Cette année, pour la première fois la Mairie de Sarcelles avait décidé de financer l'accueil de 5 stagiaires, du 8 mars au 5 Avril.

Les stages ont eu lieu dans les services de la Mairie, à l'hôpital privé Nord Parisien et dans les services d'aide à la création d'entreprises au sein de la Communauté d'agglomération.

Le 29 mars, Madame le Morzellec, Recteur de l'UFAR et Arayik Navoyan, Vice-recteur chargé des relations extérieures, ont participé à la soirée organisée avec les stagiaires et les responsables des stages des organismes d'accueil, dans la salle polyvalente de l'école Hrant Dink d'Arnouville.

François Pupponi, Député-maire de Sarcelles est passé lors de cette soirée, accompagné de Monsieur Rosan Hurtus, adjoint au maire chargé de la vie associative pour rencontrer les étudiants, les familles d'accueil et bien sûr la direction de l'UFAR, pour se féliciter de l'excellence du niveau de ces stagiaires et annoncer la reconduction de cette opération en 2011.



Un grand merci au Maire et à tous les membres, sympathisants du G2iA, à la direction de l'école qui a accueilli la soirée, avec une mention spéciale pour Khatchik Khatchikian qui n'avait malheureusement pas pu participer à cette soirée.



Le G2iA Arménie, a pris, durant la même période, 3 stagiaires à Erevan, pour mener des études de marché et définir un positionnement des activités futures du G2iA sur place, dans les domaines de la formation continue et de l'exploitation du nouveau Centre d'affaires CARI EUROPA. Ces stagiaires étaient encadrés par Armen Valian, Directeur du G2iA Arménie et Marina Gahramanian, enseignante à l'UFAR. Les prochains mois seront l'occasion de présenter l'offre du G2iA Arménie aux entreprises européennes.



UNE JOURNEE PROFESSIONNELLE DEDIEE AUX NOUVELLES GENERATIONS TALENTS ET VOCATIONS 2010 »

Le 10 avril dernier, Le G2iA et COPEA ont proposé, comme chaque année, une journée destinée à aider les jeunes, futurs professionnels à envisager et à préparer une carrière conforme à leurs attentes.

Quelques nouveautés notables cette année pour cette manifestation intitulée : « La journée Talents et Vocations » :

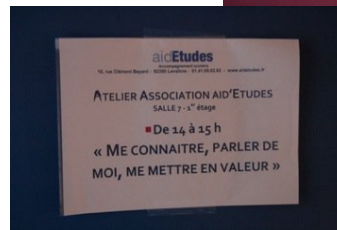
- Le lieu : Pour la première fois, c'est à Levallois à l'école de Journalisme et de Communication du Groupe ECS (European Communication School) que s'est déroulée cette journée. Un lieu idéal, avec des grands espaces ouverts et de nombreuses salles réservées aux différents ateliers ?
- La cible : Habituellement consacrée aux jeunes professionnels, en recherche de poste, l'édition 2010 était ciblée vers ceux qui, encore étudiants, se demandent quelle orientation choisir.
- Les professionnels présents : tous les professionnels qui avaient répondu présents ce jour là étaient tous des professionnels : coaches, formateurs, psychologues, graphologues, recruteurs... Ils ont accepté d'animer des ateliers collectifs pour aider les jeunes à mieux se comprendre, à mieux cerner leur personnalité et les métiers qui y correspondent le mieux.
- Tout au long de cette journée, grâce à l'infrastructure et le matériel prêté par l'école, des animations radio et vidéo qui ont permis aux personnes intéressées de s'exercer aux techniques de communication modernes...
- Deux conférences ont aussi occupé une partie de la journée : l'une consacrée à l'importance de la mise en lumière et en valeur des talents de chacun, et l'autre aux enjeux et aux conditions nécessaires à la réussite entrepreneuriale.
- Il est aussi important de signaler que les intervenants étaient aussi nombreux sinon plus, à ne pas avoir d'origine arménienne et qu'ils ont apprécié de collaborer avec nos associations, dans un état d'esprit d'ouverture et de générosité !

Les photos ci-contre donneront une idée que nous espérons fidèle de cette journée qui a marqué positivement autant les organisateurs, que les animateurs et que les visiteurs.

Merci à tous d'avoir permis la tenue d'une belle manifestation au service des jeunes générations.



L'ECS, un espace vraiment propice à une manifestation comme la Journée Talents et Vocations.



De nombreux ateliers dans les salles de classe : Développer la confiance en soi (Humanoscope), Me connaître, parler de moi, me mettre en valeur, Projet professionnel et filières de formation (AidEtudes), Découvrir et exploiter ses talents (Helia Patners), Graphologie (Claudine Ledon), Rédiger des CV et des lettres de motivation (Rozero Talents et AD... Consultants), Tests d'orientation (AIM conseils et formation), Construire et activer un réseau professionnel (AIM conseil et Formation et Malika Ghilani), reportages Radio (Radio Fréquence Orange) et Vidéo (Ciné Zoom), Présentation du dispositif « Initiative Jeunes Solidaires » (Conseil Général des Hauts de Seine), Les filières de formation du CESI...



Les élèves de l'école Hrant Dink, venus avec leur Directeur, M. Dakessian, ont participé à la journée et suivi avec plaisir et intérêt plusieurs des ateliers proposés.



L'atelier consacré au Réseau professionnel



L'atelier : Me connaître, parler de moi, me mettre en valeur...



Conférence sur l'importance des talents individuels : Xavier Cornette de St Cyr, auteur de plusieurs ouvrages de coaching sur ce thème. Présentée par Phillippe Kassardjian de COPEA.



Conférence « L'entrepreneuriat de nos jours : quels talents pour quels enjeux ? ». Une conférence passionnante avec pour intervenants : Frank Papazian, créateur et PDG du groupe ECS, Olivier Borneuf, pdg de la société Brittle (vente de champagnes en ligne) et Frank Mahais, porte parole du groupe Ludendo (marques Bébéland, jouet land, la grande Récré...etc). Présentée par Maria Tacvorian du G2iA.

Dossier du mois : Assurance-vie décryptage des nouveautés

1) Comment sont imposés les gains de l'assurance-vie

Ces dernières années, plusieurs réformes ont restreint les atouts fiscaux de l'assurance-vie. Mais ce placement procure encore bien des avantages tant au regard de l'impôt sur le revenu que des droits de succession.

Souscrire un contrat d'assurance-vie vous permet de vous constituer un capital et de le faire fructifier mais aussi de transmettre votre patrimoine en cas de décès. Un tel contrat se dénoue soit du vivant de l'assuré (en cas de rachat partiel ou total, ou à l'échéance du contrat), soit au décès de l'assuré. D'où deux régimes fiscaux bien distincts : une fiscalité sur les gains (en cas de vie) et une fiscalité sur les capitaux décès.

Diversité des contrats :

Contrat mono-support en euros. Il convient aux épargnants recherchant la sécurité. Le capital investi et les intérêts versés chaque année sont garantis par l'assureur.

Contrat en unités de compte « mono-support ». Les fonds sont investis sur des valeurs mobilières ou immobilières (action, parts d'OPCVM, de SICAV, de FCP ou de SCI, SCPI...).

Contrat en unités de compte « multi-support ». Le contrat en unités de compte est investi sur plusieurs valeurs différentes. Les contrats multi-supports peuvent aussi contenir un fonds exprimé en euros et une épargne investie en unités de compte. Ces contrats permettent une maîtrise du choix des supports financiers et une gestion plus dynamique, mais comportent une part de risque sur le capital investi en raison de l'évolution des marchés boursiers.

Contrats particuliers. Il existe aussi des contrats d'assurance-vie spécifiques (ex. : contrat « épargne-handicap », « DSK », « NSK ») dont le régime ne sera pas exposé dans ce dossier.

Imposition des gains

Dénouement avant 8 ans. Les gains capitalisés d'un contrat d'assurance-vie de moins de 8 ans sont imposables. Ils sont soumis soit à l'impôt sur le revenu dans les conditions de droit commun (en subissant la progressivité du barème), soit à un prélèvement libératoire, sur option de l'assuré, de :

- 35 % pour les contrats de moins de 4 ans ;
- 15 % pour les contrats de 4 ans à moins de 8 ans.

Contrats de 8 ans et plus. Les gains d'un contrat d'assurance-vie de plus de 8 ans échappent à l'impôt sur le revenu dans une limite annuelle de 4 600 € (personnes seules) ou 9 200 € (couples mariés ou pacsés) et supportent au-delà une imposition plafonnée à 7,5 %.

Quelle que soit la durée du contrat, en cas de sortie en rente viagère ou d'évènement exceptionnel (décès, licenciement, retraite anticipée, invalidité de l'assuré ou de son conjoint), les gains capitalisés échappent à l'impôt sur le revenu.

Contrats antérieurs à 1983

Ils sont très privilégiés : quelle que soit la date des versements auxquels ils correspondent, les gains de ces contrats échappent complètement à l'impôt sur le revenu et ne supportent que 12,1% de prélèvements sociaux. Si vous détenez encore un tel contrat, vous pouvez toujours faire des versements et réaliser des gains nets d'impôt.

2) Assurance-vie et calcul du bouclier fiscal

Devez-vous tenir compte des revenus de votre contrat d'assurance-vie pour déterminer votre éventuel droit à restitution au titre du bouclier fiscal ?

La réponse dépend du type de contrat d'assurance-vie que vous avez souscrit :

Contrats en euros

La valeur de rachat des contrats en euros n'est pas soumise aux aléas des marchés financiers. Pour le calcul du bouclier fiscal, les intérêts annuels produits par ces contrats doivent être pris en compte chaque année au fur et à mesure de leur inscription au compte du souscripteur.

Contrats en unités de compte

La valeur de rachat des contrats en unités de compte, investis en titres de SICAV, de FCP ou de sociétés immobilières, est tributaire de l'évolution de ces supports. Les gains tirés de ces contrats ne sont à prendre en compte pour le bouclier fiscal que lors d'un rachat partiel ou total du contrat, ou à son échéance. La situation est beaucoup plus favorable que pour les contrats en euros puisque, tant qu'il n'y a pas de rachat, le fisc considère que le souscripteur n'a tiré aucun revenu de son capital et n'est donc pas imposable à ce titre.

Contrats multi-supports

Un principe vient d'être fixé par les juges : à la différence des contrats en euros, les produits des contrats multi-supports, qu'ils soient investis principalement ou non en euros, ne doivent pas être considérés comme réalisés dès leur inscription en compte ; ils n'ont pas à être intégrés annuellement dans le revenu pour le calcul du bouclier fiscal.

Les produits issus des contrats multi-supports sont donc pris en compte dans le revenu pour le calcul du droit à restitution seulement l'année du rachat total ou partiel du contrat ou à son échéance, comme pour les contrats en unités de compte.

Dès 2010. Cette décision s'applique dès le calcul du bouclier fiscal de 2010 (sur les revenus de 2008). Est ainsi annulée la doctrine du fisc (rescrit n° 2009-51 du 15 septembre 2009) qui précisait que les produits des fonds en euros des contrats multi-supports investis à plus de 80 % sur des supports exprimés en euros devaient être retenus chaque année pour le calcul du bouclier fiscal. (Source. CE 13 janvier 2010, n° 321416)

Assurance-vie et ISF

Les contrats d'assurances-vie dont une clause précise qu'ils ne sont pas rachetables pendant une période maximale de 10 ans (c. ass. art. R. 142-8), sauf événements exceptionnels, n'échappent pas à l'ISF. Pour le fisc, cette clause d'indisponibilité temporaire des sommes investies n'est qu'une simple faculté. Et les sommes versées redeviennent disponibles à la fin de la période d'indisponibilité. La clause de non-rachat temporaire ne remet donc pas en cause l'existence d'une créance dans le patrimoine du souscripteur, y compris durant cette période d'indisponibilité. La valeur du contrat qui figure dans le patrimoine du souscripteur doit donc être déclarée au titre des bases imposables à l'ISF chaque 1er janvier. (Instruction du 4 janvier 2010, BOI 7 S 4-10)

3) Assurance-vie et droits de succession

Tous les bénéficiaires de capitaux-décès issus d'une assurance-vie ne sont pas logés à la même enseigne.

Les mieux lotis : le conjoint et le pacsé

Quels que soient le type de contrat d'assurance-vie et le montant du capital-décès, les sommes perçues par le conjoint de l'assuré, ou son partenaire pacsé, échappent toujours en totalité aux droits de succession.

Autres bénéficiaires

En principe, le bénéficiaire d'un capital-décès issu d'une assurance-vie (ou ses héritiers) ne devrait pas supporter de droits de succession, puisque ces revenus ne font pas partie de l'actif successoral du souscripteur.

Mais, cet avantage fiscal étant trop favorable aux bénéficiaires d'assurance-vie, la loi a été modifiée plusieurs fois au cours des dernières années. Les conditions actuelles de taxation des capitaux-décès sont récapitulées dans le tableau ci-contre. Elles dépendent de quatre éléments :

- la date de souscription du contrat ;
- la date de versement des primes ;
- l'âge du souscripteur lors du versement ;
- le montant du capital-décès perçu.

Schématiquement, notez que les capitaux- décès correspondant à des primes versées par l'assuré avant 70 ans sont exonérés jusqu'à 152 500 € par bénéficiaire et supportent au-delà un prélèvement de 20 % (code général des impôts, art. 990 I). Et les capitaux-décès, correspondant aux primes versées par l'assuré à partir de 70 ans, sont soumis aux droits de succession, au tarif normal (en fonction du lien de parenté du bénéficiaire avec l'assuré), après un abattement global de 30 500 €, quel que soit le nombre de bénéficiaires (code général des impôts, art. 757 B).

Base d'imposition. Pour déterminer le montant du capital imposable aux droits de succession, il convient de retenir les primes versées sur le contrat par le souscripteur pour leur montant brut, c'est-à-dire avant déduction des frais « d'entrée » ou « de chargement » (réponse ministérielle, M. Julia, n° 37666, JOAN du 20 octobre 2009).

Cette règle permet d'assurer un traitement fiscal homogène des contribuables, indépendamment de la différence du niveau des frais d'entrée ou de chargement prélevés par les assureurs sur les contrats concernés.

Questions pratiques

a) Après avoir effectué un versement unique de 50 000 € sur un contrat d'assurance-vie souscrit après le 20 novembre 1991 alors qu'il avait plus de 70 ans, un souscripteur a procédé à plusieurs rachats successifs. À son décès, le bénéficiaire n'a reçu qu'une somme de 40 000 €. Sur quelle base seront calculés les droits de succession ?

Les sommes perçues devraient normalement supporter les droits à concurrence de 50 000 € (montant de la prime versée) - 30 500 € (abattement) = 19 500 €.

Cependant, le fisc considère que, dans le cas où les sommes effectivement perçues par les bénéficiaires sont inférieures aux primes versées, le montant à soumettre aux droits de succession doit se calculer sur la différence entre les sommes réellement versées aux bénéficiaires et l'abattement, soit, dans le cas présent, sur 40 000 € - 30 500 € = 9 500 €.

À noter : cette mesure de tempérament s'applique quel que soit le motif pour lequel les capitaux-décès sont inférieurs aux primes versées : rachats partiels effectués par le souscripteur, perception par ce dernier d'avances non encore remboursées à la date du décès ou bien, dans le cas particulier des contrats en unités de compte, baisse des unités de référence.

b) Répartition de l'abattement de 30 500 € en cas de pluralité de bénéficiaires d'un contrat d'assurance-vie souscrit après le 20 novembre 1991 par un assuré âgé de plus de 70 ans.

Le titulaire d'un contrat d'assurance-vie souscrit après l'âge de 70 ans a désigné son épouse et leur fils unique comme bénéficiaires à parts égales. Comment s'applique l'abattement de 30 500 € ?

En principe, cet abattement est réparti entre les bénéficiaires au prorata de leurs droits dans les capitaux-décès. Cependant, il n'en va pas ainsi lorsque le conjoint du souscripteur figure parmi les bénéficiaires. Compte tenu de l'exonération de droits de succession dont bénéficie désormais le conjoint survivant, sa part d'abattement est répartie entre les autres bénéficiaires du contrat d'assurance-vie. Autrement dit, ces derniers recueillent la fraction d'abattement qui aurait normalement bénéficié au conjoint. Ainsi, le montant total de l'abattement s'appliquera intégralement sur la seule part du fils. Cette règle s'applique pour l'ensemble des personnes exonérées de droits de succession, partenaire pacsé et frères et sœurs du défunt. (Sources. BOI 7 G7-07 du 3 décembre 2007 et rép. min, Le Nay, n° 18066, JOAN du 8 juillet 2008.).

Assurance-vie et droits de succession

Date de souscription du contrat	Primes versées avant le 13/10/98	Primes versées à compter du 13/10/98
Avant le 20/11/91 : · Primes versées avant 70 ans	Pas de taxation	Prélèvement de 20 % au-delà de 152 500 € par bénéficiaire (CGI art. 990 I)
· Primes versées dès 70 ans	Pas de taxation sauf modifications essentielles du contrat après le 20/11/91	Prélèvement de 20 % au-delà de 152 500 € par bénéficiaire, sauf modifications essentielles du contrat après le 20/11/91
À compter du 20/11/91 : · Primes versées avant 70 ans	Pas de taxation	Prélèvement de 20 % au-delà de 152 500 € par bénéficiaire
· Primes versées dès 70 ans	Droits de succession sur la fraction des primes qui excède 30 500 € (CGI art. 757 B)	Droits de succession sur la fraction des primes qui excède 30 500 €

4) Assurance-vie et prélèvements sociaux

Le régime social des contrats d'assurance-vie, qui se dénouent par le décès de l'assuré, vient d'être harmonisé.

Prélèvements sociaux sur les gains de l'assuré :

Les produits des contrats d'assurance-vie sont soumis à la CSG, à la CRDS, au prélèvement social et à ses contributions additionnelles. Cependant, on doit distinguer selon le type de contrat.

Contrats en euros. Les prélèvements sont opérés chaque année lors de l'inscription des intérêts au compte de l'assuré. Ils sont actuellement fixés au taux global de 12,1 % : 8,2 % de CSG, 0,5 % de CRDS, 2 % de prélèvement social et 0,3 % et 1,1 % de contributions additionnelles au prélèvement social.

Contrats en unités de compte. Les prélèvements sont opérés lors du rachat total ou partiel du contrat ou lors du décès du souscripteur. Bien entendu, en cas de rachat partiel, seule la part des gains comprise dans le montant retiré est taxable. Les gains taxables supportent le taux global de 12,1 % de prélèvements sociaux sur la totalité de leur montant.

À noter : Une taxation particulière aux prélèvements sociaux est appliquée sur les gains des contrats d'assurance-vie de plus de 8 ans souscrits avant le 26 septembre 1997 dont les primes ont été versées avant cette date.

Prélèvements sociaux sur les capitaux-décès :

Taxation étendue depuis le 1er janvier 2010. Les intérêts et produits de tous les contrats d'assurance-vie en unités de compte ou multi-supports qui se dénouent, depuis le 1er janvier 2010, par le décès de l'assuré sont désormais soumis aux prélèvements sociaux au taux global de 12,1 %. Ainsi, les contrats d'assurance-vie, qu'ils soient investis sur un fonds en euros (mono-support), en unités de compte ou multi-supports, sont désormais tous logés à la même enseigne, en cas de dénouement du contrat par le décès de l'assuré.

Exceptions. Attention, ne sont pas visés par cette mesure de taxation aux prélèvements sociaux :




- les contrats particuliers d'« épargne- handicap » et de « rente-survie » ;
- les contrats d'assurance décès qui ne garantissent que le versement d'un capital au décès de l'assuré, tels les contrats d'assurance- vie garantissant le remboursement d'un prêt immobilier, les contrats d'assurance en cas de décès « vie entière » (conclus à durée indéterminée, la date du décès n'étant pas fixée) et l'assurance temporaire-décès (la date du décès étant fixée) ;
- et les contrats d'assurance-groupe souscrits par les entreprises auprès des assureurs pour financer selon des modalités différentes des prestations de retraite surcomplémentaire, tels les contrats « Madelin » de retraite complémentaire par capitalisation, les contrats collectifs de retraite supplémentaire des articles 39 du CGI (à prestations définies) et 83 du CGI (à cotisations définies).

(Source. Loi 2009-1646 du 24 décembre 2009, JO du 27, art. 18.)

Annonces privilèges des membres du G2iA

Demandez à contact@g2ia.fr le code promotion pour bénéficier des remises réservées à nos membres & partenaires

 <p>Brittle CHAMPAGNES & SPARKLING WINES</p>	<p>Site de vente en ligne dédié aux grands vigneron de Champagne. propose le meilleur choix aux membres du G2iA avec une remise de 10%. Vous aimez le Champagne ? Vous souhaitez en offrir ? Connectez-vous sur la boutique Brittle www.brittle-boutique.com</p>
 <p>ASHB ARDSHININVESTBANK</p>	<p>La représentation permanente de l'ARDSHININVEST BANK en France</p> <p>offre une assistance globale (gratuitement) pour la réalisation des opérations financières et commerciales en Arménie :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Transfert d'argent rapide vers l'Arménie dont le premier gratuit avec le système international reconnu Ria Money Transfer▪ Ouverture de comptes, virements vers / de l'Arménie▪ Mise à disposition de Cartes Bancaires (Visa, Master, ArCa)▪ Placements et rémunération de dépôts à meilleurs taux▪ Recherche de partenaires et l'accompagnement dans la réalisation de projets d'investissement en Arménie, <p>Contact : Georgi Harutyunyan (directeur du bureau de représentation) 91 rue Blomet, 75015 Paris - Tel : 01 56 23 20 77 mail : relations@ashib.am</p>
<p>Web ISI</p>	<p>Ingénierie SI Urbanisation SI Conseil Opérationnel Création de Site Audit/Stratégie Streaming Bannières Référencement Référencement naturel Liens commerciaux Emailing Préparation html Envoi de masse</p> <p>Contactez Par courrier : Web-ISI, 6, rue Collange 92300 Levallois-Perret Par téléphone: 01 41 05 92 26, Par e-mail: andre@web-isi.com</p>
	<p>SEVE France : Hi Fi Bang & Olufsen, et grandes marques, téléphonie SFR, Autoradios</p> <p>M. Olivier DEMIRDJIAN et M. Grégoire EKSERCIYAN vous proposent une remise de 12% sur toute la boutique B&O ainsi que des conditions avantageuses sur TV et Hi-Fi (PANASONIC, BOSE, JAMO, BC ACOUSTIQUE).</p> <p>79 AV DU CONSUL GENERAL NORDLING (RN3) 93190 Livry-Gargan Téléphone : 01 43 51 18 25</p>

	<p style="text-align: center;">Location d'appartements à Erevan – Arménie</p> <p>LévonSéjour vous propose de louer différents appartements de luxe d'une surface de 90m², au cœur de la capitale arménienne. N'hésitez pas à me contacter Levon au 06 73 96 70 65</p> <p style="text-align: center;">remise de 10%</p>
	<p style="text-align: center;">Location d'appartements à Erevan – Arménie</p> <p>A deux pas de la place de la république, derrière le parc de l'Hotel Congress, profitez des appartements hauts de gamme de la résidence.</p> <p style="text-align: center;">Contact mail yezeguelian@aol.com téléphone : +3749 1 739191 ou +3749 3 63245</p> <p style="text-align: center;">remise de 10%</p>
	<p style="text-align: center;">IMMO65 : Locations de vacances Luz St Sauveur - Hautes Pyrénées</p> <p>Au cœur de Luz Saint Sauveur, charmant village Pyrénéen connu pour sa station de ski de Luz-Ardiden et sa station thermale Luzéa, deux résidences de très bon confort vous accueillent en toutes saisons.</p> <p>Pyrénées Zénith, proche de la piscine d'été municipale, et Eterlé sur la route de Gavarnie en bordure du Gave de Pau, offrent des appartements donnant sur la montagne bénéficiant de tous les services d'un complexe Hôtelier.</p> <p>Profitez d'un séjour dans nos résidences pour découvrir à proximité les stations de ski de Luz-Ardiden, Gavarnie ou du Tourmalet, vous détendre dans les centres de Remise en Forme de Luzéa et de Barèges, randonner dans le Parc National ou la Réserve du Néouvielle, observer les rapaces et les marmottes, contempler le coucher du soleil depuis l'observatoire du Pic du Midi . . .</p> <p style="text-align: center;">remise de 20%</p> <p style="text-align: center;">Karine Besnier et Sandy Immo 65 luz Residences Pyrenees Zenith et Eterle tel : + 33 (0)5.82.80.50.65 fax : + 33 (0)5.82.80.51.65 www.immo65-luz.com Mail : immo65luz@orange.fr</p>

Annonces Emploi

Proposition d'emploi

La société Hexagone propose des stages de 6 mois à un ou deux étudiants en communication.

Description :

1. Pour l'Association des Joailliers Arméniens (AJA)

- Recensement des bijoutiers, joailliers, (et métiers apparentés) d'origine arménienne en Europe (à partir d'une base de données existante)
- Rédaction des profils des entreprises
- Participation au développement du site web et du répertoire (mondiale)

Cette mission pourrait évoluer vers d'autres fonctions tels que :

La gestion des autres régions (USA, Russie, Arménie, Moyen Orient, Asie, et Australie)

Participation à la communication du premier salon international de la bijouterie d'Erevan, organisé par l'AJA, et qui aura lieu du 7 au 10 novembre 2010.

Puis éventuellement embauche en CDI

Pour votre information, veuillez trouver ci-joint la dernière lettre de nouvelles de l'AJA.

2. Société Hexagone

www.moog-design.com - www.tellus-watches.com

Le stagiaire aura pour mission de :

- Développer les thèmes et les images de nos marques.
- Communication avec la presse grand public – national

Contactez M. Chenorokian : hovel@hexagone-sa.com

Prochains rendez-vous

Jeudi 06 mai 2010

Le Pôle Green Business & Energies Renouvelables du G2iA

Propose :

La Conférence ADEME

(Agence de l'Environnement et de la Maitrise d'Énergie) :

Avec l'intervention de Grégory Fauveau,

Ingénieur et animateur du Pôle Management Environnemental de l'ADEME

Sur les activités, services, formations, appels à projets, possibilités de subventions de l'ADEME

Le Jeudi 6 Mai 2010, de 19h à 22h,

Au restaurant « Les Cèdres du Liban »

05, Avenue du Maine

75015 Paris

Métro : FALGUIERE OU MONTPARNASSE

Vous êtes :

- Un professionnel qui souhaite intégrer une démarche développement durable dans son entreprise.
- Un professionnel issu de grands groupes ou de PME dans le secteur des éco-activités
- Un professionnel ou un étudiant en fin de cycle, curieux de découvrir le potentiel de développement autour des éco-activités

Venez rencontrer Grégory Fauveau et le Pôle Green Business du G2iA pour répondre aux questions :

- Comment adopter une démarche de développement durable au sein de votre entreprise ?
- Quels sont les services proposés par l'ADEME pour vous accompagner dans le développement de votre éco-activité ? (conseil, subventions, appel à projets, formations, et des outils de diagnostic comme le bilan carbone)

Participation aux frais : 35 € (dîner – conférence)

Inscription Obligatoire sur : www.g2ia.fr

En savoir plus sur l'ADEME : www.ademe.fr

En savoir plus sur Grégory Fauveau :

http://www.tivipro.tv/chaine_sshome.php?id=1803363

91, rue Blomet – 75015 – Paris www.g2ia.fr – contact@g2ia.fr